



Le Burundi commémore le 27^{ème} anniversaire de l'Assassinat du Président Cyprien Ntaryamira



Le Président de la République, S.E.M Evariste Ndayishimiye, accompagné par son épouse, s'est joint aux autres Burundais dans la commémoration du 27^{ème} anniversaire de l'assassinat du Président Cyprien Ntaryamira, survenu au Rwanda, le 6 avril 1994 avec son homologue Président de la République du Rwanda, feu Juvénal Habyarimana.

Les cérémonies commémoratives ont débuté par une messe de requiem célébrée à la Cathédrale Régina Mundi par Monseigneur Gervais Banshimiyubusa, Archevêque de l'Archidiocèse de Bujumbura.

Dans son homélie, Monseigneur Gervais Banshimiyubusa a demandé à tous les Burundais de remercier le Dieu Tout

puissant pour ce don qu'il avait offert au Burundi, Son Excellence Cyprien Ntaryamira, qui, dans sa politique de gouverner le pays, suivait les traces de Jésus Christ, en prônant la paix et l'amour.

Il a remercié les autorités burundaises pour avoir instauré la date du 6 avril en mémoire de feu Président Cyprien Ntaryamira, partisan de la paix, du développement et de la discipline.

Monseigneur Gervais Banshimiyubusa a demandé aux burundais d'être de vrais témoins de la résurrection de Jésus Christ, à travers la consolidation de la paix, la justice et l'amour du prochain.

L'Archevêque de l'archidiocèse de Bujumbura a félicité le Gouvernement du Burundi pour avoir pris bonne note de l'héritage de feu Son Excellence Cyprien Ntaryamira en faisant du dialogue une coutume, en vue d'asseoir une paix durable.

Les cérémonies ont été clôturées au monument des Martyrs de la démocratie par le recueillement sur la tombe de feu Président Cyprien Ntaryamira qui a été caractérisé par le dépôt de gerbes de fleurs et l'écoute du discours prononcé par Son Excellence Ntaryamira lors de son investiture, à la Présidence de la République.

(www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

Le Burundi commémore le 27^{ème} anniversaire de l'Assassinat du Président Cyprien Ntaryamira

1

Le Chef de l'Etat ouvre les activités de la 5^{ème} Edition de la Conférence Nationale de la Jeunesse à Gitega

2

Le Gouvernement du Burundi poursuit le dialogue politique avec l'Union Européenne

3

Ouverture solennelle du séminaire d'information et d'échanges à l'intention des diplomates nouvellement nommés

4

Les diplomates nouvellement nommés reçoivent des recommandations à suivre

5

Le Ministère en charge de l'intérieur effectue une évaluation des ses activités du 3^{ème} trimestre de l'année budgétaire en cours

6

Communiqué de Presse no 16 de la réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 7 avril 2021

10

Le Chef de l'Etat ouvre les activités de la 5ème Edition de la Conférence Nationale de la Jeunesse à Gitega



Accompagné de Son Excellence la Première Dame, le Chef de l'État Son Excellence Evariste Ndayishimiye a officiellement ouvert la 5ème édition de la Conférence nationale de la Jeunesse organisée à Gitega sous le thème: «La diversité des talents au service de notre patrie».

Dans son discours prononcé à cette occasion, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a salué la prise de conscience de la jeunesse burundaise quant à son rôle déterminant dans le développement socio-économique du Burundi. Il a réitéré l'engagement du Gouvernement du Burundi à mieux les accompagner dans leurs initiatives de développement.

A ce sujet, le Numéro Un Burundais a rappelé qu'en plus de la Banque d'Investissement pour les Jeunes, la BIJE, le Gouvernement du Burundi a mis en place, par décret présidentiel No 100/038 du 18 février 2021, un Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement des Jeunes.

La 5ème Edition de la Conférence nationale de la Jeunesse a vu la participation de près de 500 jeunes issus de toutes les Communes du Burundi, et certains des Membres du Gouvernement du Burundi, les Gouverneurs de provinces et plusieurs hautes personnalités du Pays qui étaient Vénus soutenir les jeunes.

Cette première journée de la Conférence nationale de la Jeunesse a été marquée par une séance de moralisation sur le patriotisme, animée à huis clos par le Chef de l'État Son Excellence Evariste Ndayishimiye, devant un parterre des Jeunes participants venus de toutes les provinces.

Au cours de cette séance de moralisation, le Président de la République a expliqué aux jeunes la vision et les principes fondamentaux de l'État Responsable et Laborieux, en les encourageant à se défaire de certaines mentalités et des comportements improductifs.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a insisté sur l'importance de l'implication et de la conscientisation de la jeunesse pour parvenir à un Burundi véritablement prospère et paisible. Il a toutefois salué un sursaut de la jeunesse burundaise dans la prise de conscience, qui se manifeste par des initiatives entrepreneuriales très encourageantes.

Revenant sur le passé douloureux qui a endeuillé le Burundi, le Père de la Nation a exhorté les jeunes à rattraper le temps perdu et à être des artisans de la Paix et à mettre leurs divers talents au service de leur patrie.

Il a terminé son enseignement en interpellant les jeunes sur le respect strict des mesures de protection contre le Covid 19, à la veille de la rentrée scolaire après les va-

Prestation de serment du nouveau Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique



Le nouveau Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Dr François Havyarimana, a prêté serment lundi le 5 avril au Palais des Congrès de Kigobe, devant le Président de la République du Burundi, conformément à l'article 138 de la constitution burundaise.

Etaient présents à ces cérémonies les Parlementaires, les membres du Gouvernement, le président de la Cour Suprême, le président de la Cour constitutionnelle, les représentants des Corps Diplomatiques et Consulaires accrédités à Bujumbura, les représentants des commis-

sions spécialisées, les représentants des ONGs locales et étrangères, ainsi que les représentants de la Société Civile et autres.

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a juré fidélité à la Charte de l'Unité Nationale, à la Constitution et à la Loi. Il s'est engagé à consacrer toutes ses forces à dé-

fendre les intérêts supérieurs de la nation, à promouvoir l'Unité et la cohésion sociale du peuple burundais, la paix et la justice sociales, dans l'accomplissement des fonctions qui lui sont confiées. Il s'est aussi engagé à combattre toute idéologie et pratique de génocide et d'exclusion, à promouvoir et défendre les droits et libertés de la personne et du citoyen. (www.abpinfos.com)

Le Président de l'Assemblée Nationale appelle les Chrétiens à coupler la prière avec le pardon



Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe et son épouse se sont associés dimanche, le 04 avril 2021, aux fidèles de l'Eglise Israël Church à Jabe en commune Mukaza en Mairie de Bujumbura dans la célébration de la fête de Pâques. Cette célébration a vu la participation des députés élus dans la circonscription de la Mairie de Bujumbura et le Maire de la ville de Bujumbura.

Dans sa prédication, l'Apôtre Vital Nzubahimana, Représentant légal de l'Eglise Israël Church a invité les Chrétiens de cette Eglise à coupler la prière avec les travaux de développement. Il a aussi de-

mandé aux fidèles de cette Eglise de travailler avec assiduité et d'aimer leur patrie.

Pour mieux célébrer la fête Pascale, le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe a invité les Chrétiens à faire des engagements envers Dieu et renoncer à toute forme de péché.

Le Président de la Chambre basse du Parlement a rappelé aux fidèles de cette Eglise que le combat spirituel sur terre continue, selon lui, la victoire définitive n'existe pas, il faut continuer à prier, à se confesser et à se pardonner.

Dans ses salutations, le Maire de la ville Monsieur Jimmy Hatungimana a demandé aux Chrétiens de l'Eglise Israël Church de sauvegarder la paix et la sécurité, de participer aux travaux de développement et de continuer à mettre strictement en application les mesures barrières contre la Covid19, surtout que dans ces jours, beaucoup de visiteurs en provenance de l'étranger viennent au Burundi.

(www.rtnb.bi)

Le Gouvernement du Burundi poursuit le dialogue politique avec l'Union Européenne



Ce Vendredi 09 avril 2021, le Gouvernement du Burundi représenté par SEM Ambassadeur SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et l'Union Européenne au Burundi représentée par SEM Claude BOCHU, Ambassadeur de l'Union Européenne, et les Ambassadeurs des Etats membres de l'Union Européenne résidents au Burundi à savoir l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays Bas, ont repris leurs échanges tels que prévus par l'article 8 de l'accord

de Cotonou liant d'une part, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et d'autre part, l'Union Européenne et ses Etats membres.



Dans un communiqué de presse rendu public après les échanges, les deux Parties ont indiqué que la feuille de route établie par la partie burundaise est ressortie enrichie. Cette discussion a également per-

mis un échange sur le climat des affaires ainsi que sur d'autres sujets d'intérêt commun et les engagements mutuels dans le cadre du processus de normalisation de leurs relations.

Selon toujours ce communiqué de presse, cette deuxième réunion, à l'invitation de la partie européenne, s'est déroulée dans un climat constructif et les deux parties sont convenus de poursuivre les échanges afin de déboucher sur les résultats concrets.

Dans une interview accordée à la Presse, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir qu'au regard de l'état d'avancement du dialogue politique entre le Burundi et l'Union Européenne, les deux parties sont sorties de cette session avec l'espoir d'aboutir à des résultats concrets dans les meilleurs délais possibles.

(Rédaction-MAECD)

Ouverture solennelle du séminaire d'information et d'échanges à l'intention des diplomates nouvellement nommés



Le jeudi 08/04/2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a procédé à l'ouverture officielle d'un séminaire d'information et d'échanges à l'intention des diplomates nouvellement nommés.

Dans son mot d'ouverture, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a fait savoir que ce séminaire a été organisé afin de mettre à la disposition de ces diplomates, les instruments et les connaissances nécessaires pour mieux maîtriser la fonction diplomatique, qui se veut de nos jours plus offensive, proactive, dynamique, performante et agissante.

A cet effet, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a rappelé quelques

attentes des contribuables Burundais qui payent les salaires desdits diplomates. Il leur a informé qu'ils vont aller représenter le Burundi, un Etat souverain, qui a prouvé au monde sa dignité et qui a pu surmonter beaucoup de défis, y compris les tentatives d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de notre pays. Le peuple burundais est un peuple digne, résilient, patient, laborieux, et très attaché à sa souveraineté. Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a demandé à ces diplomates par conséquent d'être proactifs dans leur mission de servir le Burundi et les Burundais à travers la défense de la souveraineté et des intérêts vitaux du Burundi dans leurs pays d'accréditation.



En plus de cela, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence

Ambassadeur Albert SHINGIRO a indiqué que représenter le pays suppose en outre connaître ses projets de développement socio-économique, sa vision et ses ambitions. Dans cette optique, il est demandé aux diplomates de mobiliser les investisseurs étrangers afin de leur présenter les nombreuses opportunités d'affaires ainsi que le climat des affaires au Burundi. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développe-

ment leur a rappelé qu'il a mis la diplomatie économique mutuellement avantageuse au centre de ses priorités. Pour le cas singulier du Burundi, cette diplomatie à caractère économique sera axée sur la promotion des échanges commerciaux, l'attrait des investissements étrangers, le transfert des technologies, la promotion de l'industrialisation et du tourisme. (Rédaction-MAECD)

Les diplomates nouvellement nommés reçoivent des recommandations à suivre



Au cours du séminaire organisé à l'intention des diplomates nouvellement nommés, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a recommandé aux diplomates de promouvoir le Plan National de Développement (2018-2027). Pour ce, les diplomates doivent connaître les objectifs, les grands axes et les orientations stratégiques qui le composent.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a également fait savoir qu'il appelle les partenaires techniques et financiers à accroître leur accompagnement aux efforts nationaux de mise en œuvre du Plan National de Développement et des six priorités du Président de la République, à travers une coopération mutuellement avantageuse et respectueuse de nos principes et valeurs intrinsèques auxquels les Burundais croient.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a aussi rappelé que la politique de développement au Burundi ne pourrait réussir sans la paix, la sécurité, la stabilité ainsi que la réconciliation du peuple burundais. Il en a profité pour inviter les diplomates à interagir avec



la Commission Vérité et Réconciliation ainsi que d'autres commissions et institutions spécialisées pour être en mesure de répondre aux questions de leurs collègues diplomates et éviter de se faire prendre par les griffes de la ruse et de la manipulation qui sont monnaie courante dans les relations internationales.

S'agissant de la coopération avec les pays ou organisations relevant de la juridiction de chacun, Son Excellence le Ministre leur a indiqué qu'il s'agit de renforcer les bonnes relations existantes, mais aussi le rapprochement des partenaires traditionnels dont les relations se sont refroidies ces dernières années. A cet effet, comme l'a si bien dit Son Excellence le Président de la République, le Burundi ambitionne de bâtir des relations diplomatiques fondées sur le respect mutuel ou certains Etats ne se substituent pas à la communauté internationale pour opprimer d'autres Etats souverains. C'est à ce titre que les Burundais restent ouverts aux pays et organisations qui souhaitent un rapprochement avec le Burundi, pour nouer et entretenir des relations de complémentarité sur des questions d'intérêt commun.

Toutefois, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a rappelé que certains dossiers sont perplexes et nécessitent la collaboration avec beaucoup de partenaires : il s'agit entre autres des défis globaux comme le

changement climatique, la question de la migration internationale, la lutte contre le terrorisme, les questions de paix et de sécurité, la réforme du conseil de sécurité des Nations Unies, la protection des droits humains, la lutte contre le trafic des êtres humains, les objectifs de développement durable, etc. Pour ce, il leur a demandé d'être constructifs dans l'examen de ces questions internationales tout en veillant bien évidemment aux principes et valeurs intrinsèques du Burundi qui sont le fondement même de notre existence en tant que nation.

Pour ce qui est de la gestion de la diaspora burundaise en sa qualité d'acteur important du développement, Son Excellence le Ministre leur a informé qu'ils sont appelés à développer un partenariat stratégique avec la diaspora burundaise dans un esprit de dialogue, d'entente et d'inclusivité. Sur ce, les diplomates doivent mobiliser la diaspora pour l'inciter à contribuer davantage à l'édification de leur patrie et de cultiver le sentiment d'appartenance à la grande nation burundaise. Ceux qui passent leur temps à ternir l'image de marque du Burundi, il faudra essayer de les redresser. Au niveau interne, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a fait savoir qu'une mission diploma-

tique requiert une bonne gestion en bon père de famille. Pour ce faire, les diplomates doivent favoriser le dialogue, le respect mutuel, la bonne gouvernance et la gestion de la chose publique dans le strict respect de la loi en la matière et à la limite des ressources à votre disposition.

Par après, les diplomates ont été invités à suivre les principaux thèmes de discussions. Ces thèmes s'inspirant de la volonté gouvernementale de rendre plus performants et plus productifs tous les services étatiques en général et ses représentations diplomatiques à l'extérieur en particulier.

Les activités de la deuxième et troisième journée ont été marquées par des exposés qui portaient sur des thèmes variés.

Dans leurs différentes interventions, les diplomates nouvellement nommés et les autres intervenants ont en général apprécié ce séminaire.

Ce séminaire a été clôturé par un cocktail offert à ces diplomates nouvellement nommés.

(Rédaction-MAECD)

Le Ministère en charge de l'intérieur effectue une évaluation des ses activités du 3^{ème} trimestre de l'année budgétaire en cours



Le Vendredi 9 avril 2021 à Kayanza, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, CPC Gervais NDIRAKOBUCA a rencontré les Gouverneurs de provinces, les Administrateurs communaux, les Présidents des Conseils Communaux, les Commissaires régionaux et provinciaux de police et ses hauts cadres pour évaluer ses activités du premier trimestre



2021.

Selon les informations publiées au Compte Twitter du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, les participants ont d'abord suivi les présentations sur le travail de la Commission Vérité Réconciliation (CVR), celle de l'Achat du maïs de la population et celle du Professeur Elias Sentamba sur la Gouvernance locale au service du développement communautaire.

Ensuite, ils ont suivi ensemble la présentation du rapport de la période témoin pour la collecte des recettes communales. Pour ce rapport, le constat a été que les recettes communales collectées pour le Mois témoin (mars 2021) a un surplus de 1.793.278.113 FBu par rapport aux recettes collectées en mars 2020, donc un montant qui devrait rentrer dans les caisses des communes.

Sur base de ces résultats du mois témoin, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a pris la décision de démettre de leurs fonctions tous les comptables communaux du Burundi, notamment pour avoir handicapé la collecte de ces recettes en complicité avec les anciens percepteurs précédemment démis de leur fonction. Ces comptables n'assureront plus la centralisation des recettes

Impact de la diplomatie sur terrain

Depuis l'exercice 2020-2021, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a engagé une dynamique de suivi des réalisations des partenaires au Développement. L'objectif est de réaliser l'impact du partenariat vis-à-vis du peuple burundais. C'est dans ce cadre que le Directeur Général chargé des Relations Multilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur l'Ambassadeur Rémy BARAMPAMA et le Représentant pays de l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IITA), Monsieur Emmanuel NJUKWE, ont conjointement organisé une descente sur terrain.

Effectuée en deux phases du 07 au 10 mars et du 28 au 31 mars 2021, cette descente a couvert sept provinces du pays. Il s'agit notamment des provinces suivant : Rumonge, Makamba, Rutana, Bururi, pour la première phase et Gitega, Mwaro et Bujumbura- Mairie pour la seconde phase.

En effet, l'IITA est aux côtés du Burundi depuis 1994. Elle contribue dans le secteur agricole. Elle a introduit de nouveaux germoplasmes de cultures notamment le manioc, la banane et le maïs. Son partenaire clé est l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU).

Grâce à ces appuis multiformes dans ce secteur, le Burundi est capable de faire face aux maladies et ravageurs des végétaux notamment les cultures citées. L'IITA importe les lignées parentales des cultures et les déposent dans les banques de gènes de l'ISABU pour leur croissance .

Champs d'experimentation de varietés de maïs à Mayengo(Rumonge)



A l'étape de la récolte, une commission mixte, (cultivateurs homme / femme et les techniciens pour l'encadrement), procède à la sélection d'une meilleure variété selon des critères bien déterminés notamment la résistance aux maladies, aux parasites, le cycle végétatif et la production.

Collection de variétés de bananiers à l'ISABU Station Mahwa (Gitega)



Un grand centre de collection de variétés de bananiers regorgeant un effectif de 278 variétés venues de différents coins du monde dont 55 lo-

cales.
IITA a introduit les bananiers plantains de provenance du Ghana.

Champs d'expérimentation à Murongwe (Mutaho , Gitega)



A la recherche de variétés de manioc rentables et résistantes aux maladies.

Actuellement, grâce à ces recherches on a pu introduire de nouvelles variétés résistantes à la maladie de manioc (surtout Mosaïque).

(Rédaction-MAECD)

Remise de don contribuant à la sécurité humaine par l'Ambassade du Japon au Burundi



Jeudi le 08 avril 2021, le Représentant de l'Ambassade du Japon au Burundi Monsieur SASAO Kohei s'est rendu à l'Ecole Fondamentale de Gitezi en Commune Isale de la Province de Bujumbura dans le but d'effectuer une remise de don à la communauté locale. Le contrat de financement d'un montant de nonante mille deux cent vingt-huit dollars américains (USD 90,228) avait été signé le 10 septembre 2019 à Bujumbura entre l'Ambassade du Japon au Burundi et l'association Initiative pour le Développement de la Personne Rurale, « IDPR ».

Ce don avait pour objectif d'assurer la mise en œuvre des activités suivantes : construction d'un bloc de 2 salles de classe ; construction d'un bloc administratif, construction d'un bloc latrines ; réhabilitation de 2 blocs existant avec 4 salles de classe ; achat de 120 pupitres, de 10 tables et

de 15 chaises ; installation d'un réservoir d'eau et installation de l'énergie solaire.

Le Japon considère l'éducation comme l'une des priorités de sa coopération au Burundi. Ce domaine est la clé du développement socio-économique et de la sécurité humaine tant au niveau local qu'au niveau nationale. Le développement des ressources humaines est la seule voie pour une meilleure vie.

Le don aux microprojets locaux contribuant à la sécurité humaine est conçu pour promouvoir l'auto-assistance et développer un sens initiative parmi les communautés de base afin de les inciter les problèmes qui les touchent dans domaines de l'éducation la sante l'eau et l'assainissement, ainsi l'environnement.

Dans ces cérémonies, le gouvernement du Burundi a été représenté par le Directeur Général de l'Education Nationale au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, Dr Paul HAKIZIMANA accompagné par le Directeur a.i chargé des Relations avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Pancrace CIMPAYE (Rédaction-MAECD)

Mise en place de la procédure informatique de contrôle de l'utilisation des devises et de dédouanement des marchandises



La Banque de la République du Burundi (BRB) et l'Office burundais des recettes (OBR) viennent de mettre en place un système informatisé de suivi des validations des déclarations d'importation, de contrôle des paiements en devises ainsi que des dédouanements dans le cadre des importations. Le gouverneur de la BRB Monsieur Jean Ciza et le Commissaire Général de l'OBR Monsieur Audace Niyonzi ma l'ont déclaré au cours d'un point de presse qu'ils ont animé conjointement mercredi le 7 avril 2021. Ce système a été mis en place pour faire face à certains défis, à savoir l'inexistence d'un système informatisé de gestion du processus de validation des déclarations d'importation (DI) au niveau des banques et le problème de suivi en temps réel de l'utilisation des devises, dès leur allocation par la BRB jusqu'à la mise en consommation (dédouanement) des marchandises pour lesquelles les devises ont été sollicitées. Ce nouveau système est aussi une réponse aux défis liés à la difficulté de s'assurer si les devises allouées aux opérateurs économiques ont été utilisées suivant l'objectif pour lequel elles ont été sollicitées, ainsi que les discordances des données statistiques

produites par les différentes institutions intervenant dans le processus d'importation et pour les mêmes produits importés, ont fait remarquer les conférenciers. La BRB, l'OBR et les banques commerciales constituent les principaux acteurs dans le suivi, le contrôle et la clôture du processus d'importation et de déclaration des marchandises, ont-ils fait remarquer, précisant que les déclarants ont toujours un rôle à jouer dans la validation des déclarations d'importations ainsi que dans le dédouanement. Avec ce nouveau système, l'importateur ou son déclarant se confie à la banque commerciale pour toutes les formalités relatives à la validation et au paiement de la marchandise auprès de son fournisseur. Bien plus, l'importateur lui-même, via son déclarant, va cette fois-ci accéder directement au système de dédouanement pour enregistrer et soumettre sa demande de licence d'importation à sa banque, de façon électronique. Il se rendra à sa banque, muni de la référence de la déclaration d'importation générée automatiquement par le système ainsi que des documents exigés pour validation.

En outre, ont fait remarquer les conférenciers, les données statistiques étant prises au même endroit, le risque de discordances des données sera cette fois-ci minimisé. Les conditions de base pour l'utilisation de ce nouveau système par les importateurs, les banques et les déclarants sont, entre autres, une connexion internet, un identifiant et un mot de passe pour accéder à Sydonia World.

(Source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°16 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 07 AVRIL 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 07 avril 2021, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de présenter l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a félicité le nouveau Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique pour la confiance qui a été placée en lui et lui a souhaité la bienvenue au Conseil des Ministres.

Il lui a en outre souhaité bon succès dans la mission de mettre en œuvre la politique du pays en matière d'éducation qui lui a été confiée, car c'est son ministère qui est chargé de former les experts dont tous les services du pays ont besoin. Il lui a indiqué que le Gouvernement doit travailler en étroite collaboration dans son ensemble, être uni et solidaire pour être complémentaire dans tous les secteurs et qu'il ne faudrait pas hésiter à solliciter l'avis ou l'appui des collègues en cas de nécessité.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 01 mars 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Feuille de route et Mémoire d'entente pour la construction d'un centre commercial sur le site de l'ex- marché central de Bujumbura,** présentés par les Services de la Primature.

En date du 09 décembre 2020, le Conseil des Ministres a analysé une Note sur une requête de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi (ABEF) au Gouvernement du Burundi pour construire un grand centre commercial sur le site de l'ex marché central du Bujumbura.

Le Conseil des Ministres avait donné son accord de principe pour la poursuite du projet, et avait entre autre recommandé aux représentants de l'Etat et à ceux de l'Association des Banques et Etablissements Financiers de se mettre ensemble pour élaborer une feuille de route ainsi qu'un chronogramme des activités, et le cas échéant, se donner un échéancier clair et précis du début et de la fin de l'exécution des travaux, pour que le centre soit effectivement opérationnel dans des délais raisonnables, car les Burundais attendent depuis longtemps avec impatience la réhabilitation de ce marché.

Cette feuille de route présentée pour la mise en œuvre du projet comprend toutes les activités à réaliser depuis la mise en place de la commission technique mixte jusqu'à l'inauguration officielle du grand centre commercial qui aura été construit sur ce site. Il est prévu que les travaux de construction vont durer cinq ans.

L'inauguration officielle de ce Centre est projetée au 03 avril 2026.

Quant au Mémoire d'entente, il fixe le montage financier du projet via la création d'une société mixte d'investissement, indique les obligations de chacune des parties et détermine le mode de gestion du projet commun.

Après échange et débat, les deux documents ont été adoptés moyennant certains éléments à tenir en compte dans leur finalisation notamment:

- La disponibilisation du titre de propriété du site de l'ex marché central de Bujumbura au nom de l'Etat ainsi que la détermination de la superficie du terrain ainsi que sa valeur commerciale ;
- Veiller à ce qu'au moment de la signature de la Convention chaque banque s'engage à son titre ;
- Retravailler le Mémoire d'entente pour ne garder que l'essentiel, d'autant plus que les détails vont se trouver dans la Convention qui sera signée par après ;
- Dans la convention à signer, préciser que le terrain est une partie du capital mais qu'il reste la propriété de l'Etat.

2. **Projet de document de politique enseignante**, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Depuis 2015, la communauté internationale s'est dotée d'un nouvel agenda international pour l'éducation, dont la philosophie est « d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Or, les enseignants constituent la clé du succès de cet agenda.

Depuis 2006, le Burundi s'était déjà engagé dans des réformes importantes dans le système éducatif, dont la mise en œuvre passe prioritairement par la mise en place d'une politique enseignante conséquente.

Plusieurs initiatives visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Burundi ont été entreprises, entre autres l'instauration de la gratuité de l'enseignement au niveau fondamental, les réformes de l'enseignement au niveau fondamental, post- fondamental et supérieur, etc...

Toutes ces réformes resteraient de faible portée si elles n'étaient pas soutenues par une politique enseignante efficace.

C'est dans ce cadre que cette politique a été élaborée.

Elle s'articule autour de trois axes, à savoir :

- Renforcer les formations initiale et continue des enseignants afin d'améliorer leurs compétences et les résultats d'apprentissage ;
- Rationaliser la gestion du personnel enseignant pour améliorer la productivité, l'éthique, la rétention et la motivation ;
- Standardiser les qualifications et les pratiques des enseignants à tous les niveaux du système éducatif .

Après échange et débat, le Conseil a apprécié cette politique mais a constaté qu'il y avait nécessité de l' accompagner par un plan d'actions de sa mise en œuvre, ainsi que le budget nécessaire en précisant ce qui est actuellement alloué au volet « Education » .

Le dossier sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai de deux semaines.

3. Projet de décret portant fixation des conditions d'accès à l'enseignement supérieur au Burundi, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

L'accès à l'enseignement supérieur est jusqu'aujourd'hui règlementé par le décret n°100/275 du 18 octobre 2012.

Ce décret n'avait pas précisé le sort des lauréats des centres d'enseignement des métiers et des centres de formation professionnelle qui se distingueraient, avec une capacité de continuer à l'enseignement supérieur.

Ce projet vient ouvrir l'accès de ces lauréats à l'enseignement supérieur.

Il vient également ouvrir l'enseignement supérieur aux postulants des Etats membres de la Communauté Est Africaine, dans les mêmes conditions que les lauréats burundais, pour autant qu'ils remplissent les conditions d'accès à ce niveau d'enseignement dans leurs pays d'origine.

Enfin, il vient faciliter la mobilité des étudiants titulaires d'un diplôme d'Etat au sein des facultés, départements et instituts dans un parcours de formation autre que celui initialement fréquenté, avec capitalisation des crédits.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques retouches.

4. Projet de décret portant modification du décret n°100/192 du 29 juin 2012 portant conditions d'obtention du diplôme d'Etat, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Le décret portant conditions d'obtention du diplôme d'Etat est en vigueur depuis juin 2012.

Le contexte actuel impose son actualisation.

Alors que dans le décret en vigueur un candidat n'ayant pas réussi au cours d'une session de l'examen d'Etat pouvait se représenter une seule fois dans un délai ne dépassant pas trois ans après la session non réussie, ce projet vient supprimer cette limitation d'autant plus qu'une redevance administrative de cinquante mille Francs burundais (50.000 Fbu) est exigée, afin qu'ils puissent se présenter autant de fois que de besoin dans le respect des normes en vigueur.

Par ailleurs, dans le décret en vigueur, pour obtenir un diplôme d'Etat, le candidat doit avoir une note supérieure ou égale à 50% résultant de la synthèse de la note obtenue à l'école dans les disciplines faisant objet de l'examen d'Etat et celle obtenue dans l'examen d'Etat.

Ce projet vient supprimer la prise en compte de la note de l'école pour ne considérer que la note obtenue dans l'Examen d'Etat pour éviter des spéculations et pour plus d'équité et d'objectivité. Il a été en effet constaté que certaines écoles, surtout privées, attribuent par complaisance de grandes notes dans les disciplines faisant objet d'examen d'Etat pour maximiser les chances pour les lauréats d'obtenir les 50% requis pour avoir le diplôme d'Etat.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autre recommandation de revoir à la hausse le montant de la redevance pour celui qui se présente à l'examen d'Etat après plusieurs années de retard ou à plusieurs reprises.

5. Projet de décret portant restructuration de l'Académie Rundi, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

L'Académie Rundi a été instituée par décret n°100/188 du 25 août 2014.

Elle a pour mission principale de protéger et promouvoir la culture Rundi, promouvoir l'usage du Kirundi dans le pays et à l'étranger, superviser toutes les recherches et toutes les actions envisagées sur le Kirundi.

Plusieurs facteurs ont fait que l'Académie Rundi n'ait pas été opérationnelle depuis sa création.

Ainsi, en vue de la rendre fonctionnelle, elle a été repositionnée au Ministère en charge de l'Education à travers le décret n°100/090 du 28 octobre 2020 qui organise ce Ministère.

Par ailleurs, un Conseil académique a été prévu à la place du Conseil d'administration initialement prévu dans le décret qui crée cette Académie.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant certaines retouches.

6. Note sur la gestion de la problématique d'exécution du contrat de vente du terrain abritant l'ex stade AFB conclu entre le Gouvernement du Burundi et TOYOTA BURUNDI, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux.

Cette Note avait pour objet d'informer le Conseil des Ministres de l'état d'avancement de l'exécution du contrat qui lie le Gouvernement et la société TOYOTA BURUNDI en rapport avec le terrain de l'ex stade AFB que ce dernier a acheté à l'Etat du Burundi depuis février 2013.

Il est question aussi de la position à prendre après la mise en demeure adressée à TOYOTA BURUNDI au regard de ses manquements à ses obligations contractuelles ainsi que la suite y réservée.

Il s'observe en effet que la réaction à la mise en demeure a été faite par une société autre que TOYOTA BURUNDI qui a signé le contrat avec l'Etat du Burundi

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a recommandé d'inviter TOYOTA BURUNDI à répondre à la correspondance lui envoyée d'autant plus que c'est elle qui est partie au contrat.

Au cas où elle manifesterait de l'intérêt pour la poursuite du projet auquel il s'est engagé, il faudra lui accorder, dans une convention additionnelle, un délai n'excédant pas trois mois pour commencer les travaux, ainsi qu'un délai pour les avoir terminés.

7. Plan d'affaires pour le projet de réhabilitation, modernisation-extension et d'implantation d'une distillerie à la SOSUMO, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

La SOSUMO a été créée en 1982 dans l'objectif de transformer la production de la canne à sucre pour satisfaire la demande locale en sucre.

La capacité installée de l'usine était de 20.000 tonnes par an et la population était estimée à cinq millions d'habitants à cette époque.

Aujourd'hui, la population est estimée à douze millions d'habitants et la société se trouve dans l'incapacité de satisfaire la demande locale.

Ce projet de réhabilitation, modernisation- extension et d'implantation d'une distillerie vise d'une part, à réhabiliter les équipements de l'usine devenus obsolètes, accroître le rendement de la canne à sucre à l'hectare et augmenter la production jusqu'à 35 mille tonnes par an, d'autre part.

Le coût de l'investissement équivaut à 132.189 556 593 Fbu dont :

- 105 993994078 Fbu pour la réhabilitation, modernisation- extension
- 26 195 562 515 Fbu pour le projet d'implantation d'une distillerie

Après analyse, le Conseil des Ministres a soutenu le projet mais a recommandé que le volet « réhabilitation, modernisation- extension » soit prioritaire par rapport au volet « distillerie ».

Les Ministres en charge des Finances, du Commerce et de l'Agriculture ainsi que la Banque de la République du Burundi ont été désignés pour étudier ensemble les modalités de concrétisation de ce projet.

Il faudra penser au financement extérieur pour ce qui est des équipements qui demandent des devises, et recourir au financement intérieur pour ce qui peut être financé en monnaie locale.

La Sosumo devra quant elle élaborer une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre de ce projet.

8. Divers

- Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a présenté le rapport sur le déroulement de la collecte des recettes communales au cours de la période témoin organisée par le Ministère.

Dans dix communes pilotes, il ressort que le montant collecté pendant la période du 25 au 31 janvier 2021 a été de 115 073 550 Fu alors que celle qui avait été collectée pendant la semaine du 18 au 24 janvier 2021 totalisait seulement un montant de 49 724 275 Fbu, soit une augmentation de 131%.

Dans toutes les communes du pays, les recettes qui ont été collectées au cours du mois de Mars 2021 sont évaluées à 3 269 260 814 Fbu contre 1 475 982 701 Fbu pour le mois de mars 2020, soit une augmentation de 121,5%.

Le Conseil des Ministres a apprécié le travail qui a été réalisé car cela va permettre d'envisager la réforme du système de collecte des recettes communales.

Il faudra aussi veiller à ce que les sommes collectées ne soient pas affectées dans des activités autres que celles prévues dans le Plan Communal de Développement.

Il a été demandé également aux membres du Gouvernement de faire le suivi des activités relevant de leurs ressorts qui sont exécutés dans les Communes.

- La Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a fait état des besoins pour l'assistance humanitaire d'urgence et d'une allocation budgétaire supplémentaire.

En effet, le constat est que les aléas climatiques constituent une menace récurrente et leur impact négatif se manifeste par la dégradation des conditions de vie des populations.

Les pluies diluviennes détruisent les cultures vivrières avec comme conséquence l'insécurité alimentaire, les vents violents détruisent les habitations occasionnant des déplacements internes des populations devenues sans abris, les écoles et autres infrastructures publiques.

Comme le défi du ministère en charge des affaires sociales reste l'absence de stock stratégique pouvant couvrir les interventions d'urgence, la note sollicitait un supplément budgétaire en vue de reconstituer le stock stratégique et répondre ainsi aux besoins urgents pour les personnes les plus nécessiteuses.

Le Conseil des Ministres a fait observer que les catastrophes sont des événements imprévisibles et qu'il est difficile de déterminer les moyens pour y faire face.

Le Gouvernement pourra néanmoins voir dans la mesure de ses possibilités les moyens qui peuvent être disponibles. Par ailleurs, en cas d'extrême nécessité, il y a lieu de recourir à la solidarité nationale.

Le Conseil des Ministres a rappelé cependant la nécessité d'élaborer des listes des indigents, colline par colline, afin de faciliter l'intervention de l'Etat en cas de besoin.

- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a présenté une note sur les besoins matériels et financiers pour la collecte, l'achat et la gestion de la production du maïs.

Cette Note indique le plan de collecte du maïs, le calendrier des opérations, les besoins en matériel et équipements nécessaires pour l'achat de la production.

Il est envisagé que l'achat de la production débute le 12 avril 2021, et cela nécessite une dérogation spéciale pour acheter le matériel et les équipements de hangars directement au marché local ou régional, sans passer par les procédures longues des marchés publics.

Le Conseil des Ministres a recommandé une implication de tout un chacun pour que l'opération d'achat de la production se déroule comme prévue pour ne pas décevoir les producteurs.

Bujumbura, 08 avril 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi